

Tapez un ou plusieurs mots clés...



[f](https://www.facebook.com/MaisonDesKinés) [t](https://twitter.com/MaisonDesKinés)
(<https://www.facebook.com/MaisonDesKinés>)

Bientôt des négociations pour la reconnaissance des Escap



©appleuzr/Istock/Getty Images Plus

Sophie Conrard
- 7 janvier 2022

Le modèle de soins coordonné imaginé et porté par l'UNPS verra sans doute bientôt le jour. Des négociations vont s'ouvrir avec l'assurance maladie pour le formaliser et le rémunérer.

Dans un communiqué de presse publié mardi, l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS – dont fait partie la FFMKR) se réjouit de l'ouverture prochaine de négociations sur les équipes de soins coordonnées autour du patient (Escap), un modèle qu'elle promeut depuis plusieurs mois. Thomas Fatôme, directeur de l'assurance maladie, s'est engagé le 22 décembre à ce qu'elles démarrent d'ici la fin du mois de janvier.

Il s'agira de négocier un avenant à l'accord cadre interprofessionnel (Acip).

« Les Escap sont constituées autour des patients et favorisent une prise en charge optimisée et coordonnée lorsque le besoin de ces derniers devient patent. Elles permettent une information rapide de chaque professionnel de santé, qu'il appartienne ou non à une équipe déjà formalisée (CPTS, MSP...). L'accès aux soins s'en trouve donc renforcé », explique l'UNPS.

Mode d'emploi

Le modèle repose sur ce schéma : quand un professionnel de santé identifie un patient qui pourrait avoir besoin de coordination, il se connecte à une application mobile qui lui permettra, au moyen d'un score, de savoir si son patient correspond aux critères d'inclusion dans une Escap. Si c'est bien le cas, il entre en contact avec les autres professionnels de santé (qui peuvent avoir été préalablement désignés par le patient) nécessaires et ils créent l'Escap. « Tous les échanges entre ces professionnels se feront via l'application de coordination, qui est un outil sécurisé, simple et interopérable », assure l'UNPS.

Une Escap se compose d'au moins 3 professionnels, dont le médecin traitant du patient. Mais si jamais le patient n'a pas de médecin traitant, il peut tout de même être pris en charge par une Escap, l'UNPS y a veillé. Un médecin spécialiste, qu'il soit hospitalier ou libéral, peut être intégré si besoin.

« Simples d'usage, soutenues et plébiscitées par la grande majorité des syndicats représentatifs des professionnels de santé, les Escap apportent des réponses à la régularisation des accès aux soins et permettent d'éviter des passages inutiles aux urgences, ainsi que de nombreuses hospitalisations ou réhospitalisations », plaide l'UNPS, qui « attend la reconnaissance de cette forme de coordination souple, sans délai » et avertit qu'elle « ne se satisfera pas de solutions en demi-teinte ».

TAGS : [coordination \(/article/liste/page/1?tag=coordination\)](#) [patient \(/article/liste/page/1?tag=patient\)](#)
[UNPS \(/article/liste/page/1?tag=UNPS\)](#) [FFMKR \(/article/liste/page/1?tag=FFMKR\)](#)

Les sites du groupe Maison des Kinés



<https://www.maisondeskines.com>



<https://www.ink-formation.com/>



<https://www.agakam.com/>



<https://www.rendezvouspreventifsantekine.org/>



<https://www.kineactu.com/>



<https://www.ks-mag.com/>



<https://univers-kine.com/>

Maison des kinésithérapeutes © Tous droits réservés 2014